



mensonge de la part de mon propriétaire

Par **Hugues35**, le **29/07/2011** à **10:58**

Bonjour,

comme je le fais depuis septembre, j'envoie un chèque de loyer à mon propriétaire en début de mois. un montant qui s'élève à 310 euros. or au mois de juin je lui ai envoyé un chèque de 354 euros (avec les charges) et il m'a dit qu'il n'avait pas reçu le chèque. le croyant de bonne foi, je lui ai refait un chèque de ce montant, mais n'est pas pris la peine de faire opposition au premier.

Alors que je quitte l'appartement et fais avec lui l'état des lieux de sortie le 18 juillet, tout est bon et il me dit qu'il m'enverra mon chèque de caution.

cependant à cette heure je n'ai ni reçu mon chèque de caution et surtout, j'ai constaté sur mon compte qu'il avait touché le chèque de 354 euros le 7 juillet mais également le deuxième chèque de 354 euros le 18 de ce même mois. je me retrouve en plus en difficultés financières car en découvert par cette faute. il est injoignable et je compte porter plainte. est-ce la bonne solution.

Par **Domil**, le **29/07/2011** à **19:10**

C'était à vous soit de provisionner votre compte, soit de faire opposition sur le chèque. Est-ce bien lui qui a encaissé le chèque ? LRAR exigeant le remboursement mais s'il produit le relevé comme quoi il n'a jamais encaissé le chèque, ça ne le concerne plus.

Pour le dépôt de garantie, il a deux mois après la remise des clés pour vous le rendre, vous devez attendre.